Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215600842-20260327-2026_08_2-DE

Département du Morbihan
Commune du HÉZO
56450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 23/03/2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Béatrice GREFF, doyenne du conseil municipal.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15 Présents : 12 Votants : 15

Présents : M. Philippe GAIN, Mme Mireille LEVRET, M. Yves JOUIN, Mme Awen LE CHAPELAIN, Mme Elisabeth PICHELIN, M. Christophe BOISDRON, Mme Ingrid RÉGENT, Mme Gwendoline TUAL, Mme Béatrice GREFF, M. François COGGIOLA, Mme Dominiqe MAMOU, M. François ROBERT.

Absents : M. Jonathan ALFONSO, M. Ehouarn DE BONVILLER, M. Tobia DALL'OSTO.

Pouvoirs : Jonathan ALFONSO a donné pouvoir à Awen LE CHAPELAIN, Ehouarn DE BONVILLER a donné pouvoir à Elisabeth PICHELIN, Tobia DALL'OSTO a donné pouvoir à Mireille LEVRET.

Secrétaire de séance : Mireille LEVRET

N°08/2026 – Élection du Maire

La Commune du HÉZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-dessous :

Premier tour de scrutin :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Nom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	**Nombre de suffrages obtenus** (en chiffre)	**Nombre de suffrages obtenus** (en toutes lettres)
COGGIOLA François	2	Deux
GAIN Philippe	11	Onze
ROBERT François	2	Deux

M. Philippe GAIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Philippe GAIN

Le secrétaire de séance,
Mireille LEVRET